

ABONNEMENT DES CLIENTS PARTICULIERS

ABONNEMENT A L'ASSAINISSEMENT : PIECES A FOURNIR ET DEVIS

> PIECES A FOURNIR

En vue de s'abonner au service Assainissement, le client est appelé à constituer un dossier d'abonnement. Les pièces constitutives du dossier sont :

- Demande de branchement remplie et signée [imprimé ONEP] ;
- Une attestation administrative délivrée par les autorités compétentes, autorisant le client à se brancher et définissant les caractéristiques techniques du local à brancher ;

Comme pour l'Eau Potable, le client peut bénéficier de facilités de paiement ou d'un crédit social sous certaines conditions [confère rubrique y afférente].

En sus des pièces mentionnées ci-dessus, le client signe et légalise un dossier d'engagement concernant le remboursement du crédit.

Si le client est locataire, le dossier doit comporter l'accord et la signature légalisés du propriétaire.

> LE DEVIS

Suite au dépôt du dossier d'abonnement complet par le client, le centre ONEP effectue des visites sur place pour examiner si le client est raccordable au réseau et recueillir les mesures devant servir à l'établissement du devis.

Ensuite, si le client est raccordable, le centre ONEP lui fournit un devis portant sur les différentes rubriques à facturer.